

## **Synthèse de la 4<sup>ème</sup> réunion de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP)**

**29 mars 2018**

### **Ordre du jour :**

- **Présentation des données 2018 dans le réseau des établissements français à l'étranger**
- **Intervention du Conseiller éducation**, formation, enseignement supérieur auprès de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées
- **Intervention sur la circulaire interministérielle du 4 août 2017 (CNSA/DGESCO)**
- **Etude de situation (Défenseur des droits)**

### **Invités**

Patrice Fondin, Conseiller éducation, formation, enseignement supérieur auprès de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées ;  
Nicolas Pazold (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - CNSA) ;  
Alain Bouhours (MEN - DGESCO) ;  
Nicolas Blanc, chargé de mission droits des enfants auprès du Défenseur des droits

### **Membres**

#### **AEFE :**

Christophe Bouchard, Directeur ;  
Raphaëlle Dutertre, responsable des relations avec les élus et les anciens élèves - référente égalité ;  
Fabrice Rousseau, chef du Service pédagogique ;  
Isabelle Picault, coordinatrice des IEN, référente handicap ;  
Véronique Champigny, chef du SORES.

**Inspection Générale de l'Education Nationale** : Gilles Pétreault

**Mission Laïque Française** : Dominique Collado

#### **Elus**

Députée : Béatrice Piron  
Sénateurs : Claudine Lepage et Richard Yung  
Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : Chantal Picharles.

### **Fédérations de parents d'élèves**

FAPEE : Isabelle Tardé ;

FCPE : Moulay Driss El Alaoui ;

PEEP : Samuel Cywe

### **Associations des Français à l'étranger**

Français du monde – adfe : Michèle Bloch ;

Union des Français de l'étranger (UFE) : Charlotte Hemery.

### **Organisations syndicales**

SNES hdf : Annie Delporte;

SNUIPP hdf : Christine Bernigaud ;

UNSA hdf : Serge Faure.

### **Introduction par le Directeur de l'AEFE :**

L'objectif de l'OBEP est de mettre en œuvre l'école inclusive dans le réseau et de partager les bonnes pratiques. Cette année, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, une enquête sur les élèves à besoins éducatifs particuliers a été conduite dans les 492 établissements du réseau. Tous ont répondu. On note une véritable mise en œuvre de l'école inclusive, en apportant une réponse adaptée à chaque situation.

La dernière réunion de l'OBEP remonte au 1<sup>er</sup> juin 2017. Depuis, des travaux ont eu lieu en format groupe de travail. Les résultats sont là : de nouveaux documents sont désormais publiés sur le site de l'AEFE (rubrique scolarité/école inclusive), pour faciliter la compréhension des parents, des enseignants, des différentes administrations :

- Livret d'information sur l'aide humaine à destination des parents dont l'enfant est en situation de handicap ;
- Brochure AEFE sur l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- Circulaire interministérielle.

Une foire aux questions (FAQ) à destination des enseignants est en cours de rédaction.

Pour la première fois, la loi de finances octroie une dotation de 300 000 euros à l'AEFE pour financer en 2018 les accompagnants des élèves boursiers (français) en situation de handicap.

### **Présentation des données 2018 dans le réseau : Isabelle Picault (AEFE) et Dominique Collado (Mlf)**

Cette enquête permet d'avoir une photographie du début de l'année des aménagements proposés pour tous les élèves, quelles que soient leur nationalité et leur situation (handicap, maladie ...). Cette analyse a été réalisée conjointement par l'AEFE et la Mlf.

## Quelques chiffres :

A la rentrée 2017, 16 493 élèves bénéficient d'un aménagement cette année, soit 4,7% des élèves du réseau, grâce à l'engagement de l'ensemble des communautés éducatives.

	2016-2017	2017-2018
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	3 797	4 140
Projet d'accueil individualisé (PAI)	4 455	5 603
Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)	3 754	5 413
Projet personnalisé de scolarisation (PPS)	1 049	1 337 dont 290 élaborés par une MDPH

On dénombre 835 accompagnants à la scolarité des élèves en situation de handicap (ASESH), soit 736 accompagnants individuels et 99 accompagnants mutualisés.

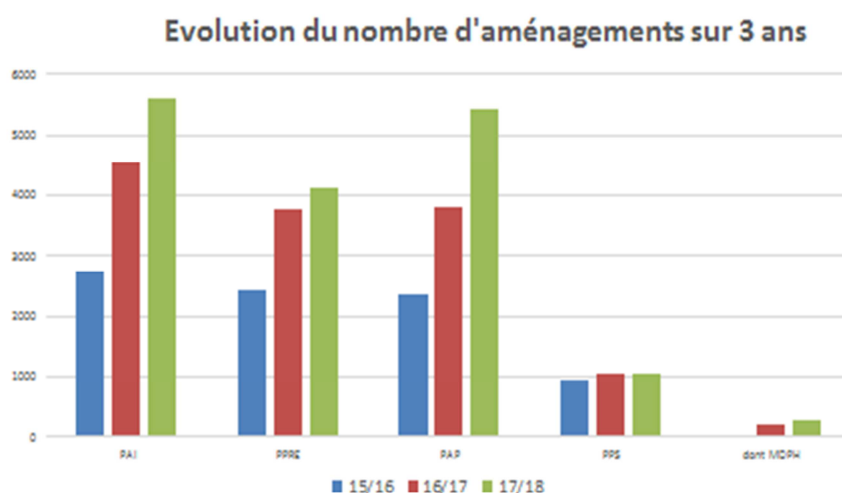
Des efforts considérables ont été faits par les équipes : le nombre de médecins référents s'élève cette année à 164 contre 59 l'an dernier, avec une forte représentation dans les EGD et les établissements de plus de 500 élèves,

### Diapositive 1 :

Les élèves à besoins éducatifs particuliers se situent principalement en cycles 2 et 3 mais certains aménagements sont plus particulièrement organisés en cycles 3 et 4 : PAI et PAP.

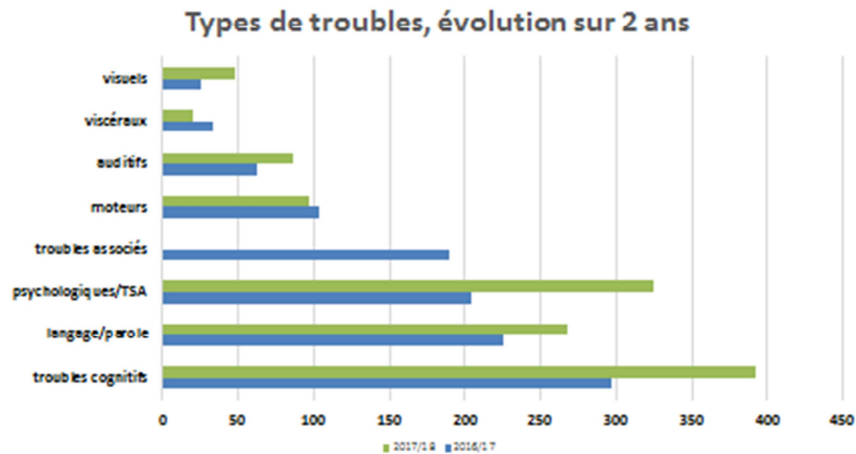
Les PPRE restent peu représentés par rapport au PAP, voire en diminution dans le secondaire.

On constate une demande de plus en plus forte pour la mise en œuvre de PAP : existe-t-il une corrélation entre le nombre de PAP et le nombre d'aménagements d'examen ?



### Diapositive 2 :

Le classement des troubles est similaire à celui de la France. Les élèves en situation de handicap représentent 0,38% de l'effectif total du réseau.

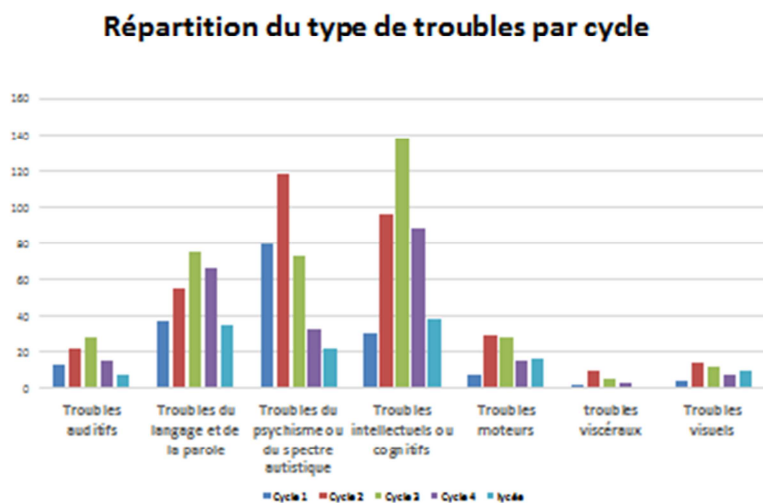


### Diapositive 3 :

Nous retrouvons les mêmes tendances dans les cycles 2 et 3 avec une diminution dans les autres cycles.

Les élèves atteints de troubles du psychisme et du spectre autistique ont des situations de scolarisation difficiles à gérer.

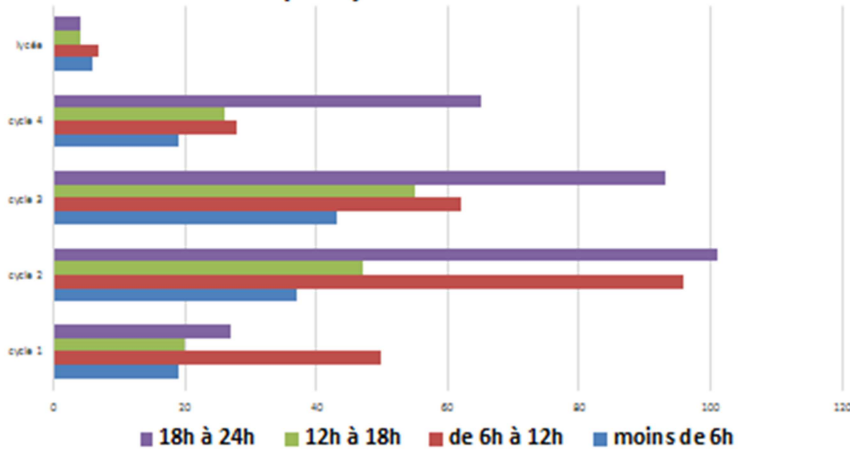
Il est difficile pour les équipes de répertorier les troubles : les diagnostics ne sont pas assez précis et souvent l'« étiquetage » est trop rapide par rapport à une difficulté scolaire que l'enseignant/les parents n'arrivent pas à définir faute de regards extérieurs.



#### Diapositive 4 :

La régulation du temps d'accompagnement est parfois difficile pour les équipes. L'objectif visé – le développement de l'autonomie de l'élève - est parfois relégué au second plan. Lors des saisies MDPH, il serait utile d'indiquer une quotité horaire lors des préconisations. Cela nous serait d'une grande aide et un appui pour rester dans une logique d'accompagnement.

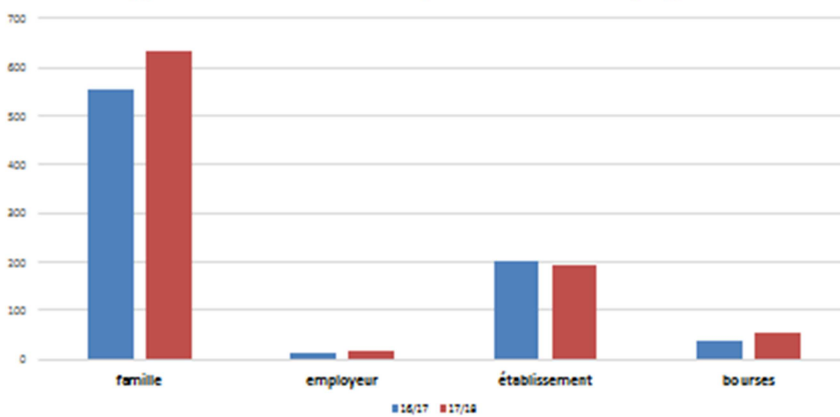
**Prise en charge par un accompagnant en durée, par cycle**



#### Diapositive 5 :

Les parents restent les principaux financeurs des accompagnants.

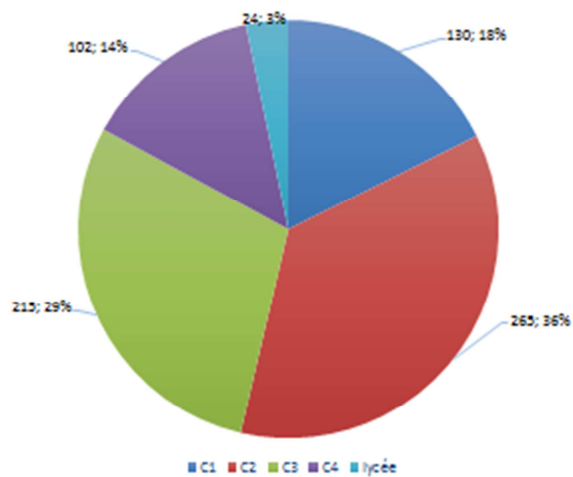
**Types de financement pour les accompagnants**



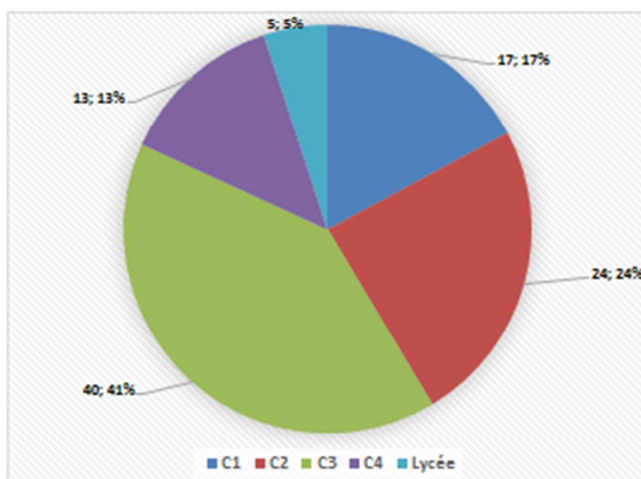
### Diapositives 6 et 7 :

Le nombre d'accompagnants mutualisés est en hausse. C'est une démarche à favoriser.

#### Nombre d'accompagnants individuels



#### Nombre d'accompagnants mutualisés



## **Intervention de Patrice Fondin, Conseiller éducation, formation, enseignement supérieur auprès de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées**

La question du handicap est une priorité du quinquennat, qui fait l'objet d'une politique interministérielle. Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées est ainsi rattachée auprès du Premier ministre. Lors du comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017, chaque ministre a ainsi pu affirmer ses engagements et les mesures qui, dans son domaine de compétence, contribueraient à rendre la société pleinement inclusive.

Cet objectif s'inscrit dans la convention des Nations Unis relative aux droits des personnes handicapées et dans la mise en oeuvre de la loi de 2005. Le communiqué commun du ministre de l'Education nationale et de la secrétaire d'Etat du 4 décembre 2017 décline la feuille de route de cette politique pour une école plus inclusive.

L'entrée dans cette thématique ne se centre pas sur la seule question des accompagnants des élèves en situation de handicap mais vise à mieux prendre en compte leurs besoins éducatifs particuliers dans l'environnement scolaire. Former les enseignants et les professionnels des établissements, diversifier les modes de scolarisation, assurer la continuité des parcours avec l'appui du secteur médico-social sont au cœur du dispositif.

Les pratiques des établissements français de l'étranger qui permettent de combiner la mise en oeuvre de la politique inclusive nationale et la mobilisation nous semblent très intéressantes à étudier pour enrichir cette approche. Nous souhaiterions disposer de données plus précises sur les élèves en situation de handicap de nationalité française dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, notamment sur la question du financement des accompagnants.

## **Intervention de Nicolas Pazold (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - CNSA)**

Retours des MDPH, via un questionnaire de la CNSA, sur les élèves de nationalité française en situation de handicap scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.

### ***Avez-vous reçu des demandes de ce type au cours de l'année 2017 et si oui combien ?***

MDPH 13: 3 demandes

MDPH 75: 20taine de demandes pour 2017

MDPH 31: moins de 5 demandes par an (15 à 20 dossiers en cours)

MDPH 33: 3 demandes

MDPH 59: 0 demande

MDPH 44: 0 demande

### ***Avez-vous rencontré des difficultés dans l'évaluation des situations, et si oui lesquelles ?***

Traduction des bilans médicaux parfois nécessaire parce que trop approximative (MDPH 13 et 75)

Mobilisation de ressources internes pour les traductions (MDPH 31)

Dossiers parfois incomplets (manque de documents médicaux MDPH 13)

Difficultés pour obtenir certaines évaluations notamment bilans psychométriques (MDPH 75)

### ***Avez-vous rencontré des difficultés dans le contact avec les familles, et si oui lesquelles ?***

Contact facile par mail ou téléphone (MDPH 75)

Pas aisée d'expliquer une réglementation parfois complexe (MDPH 13)

Sur la communication avec les familles : pas d'obstacles majeurs malgré l'éloignement.

## Intervention de la DGESCO : la circulaire interministérielle du 4 août 2017 Alain Bouhours (MEN - DGESCO)

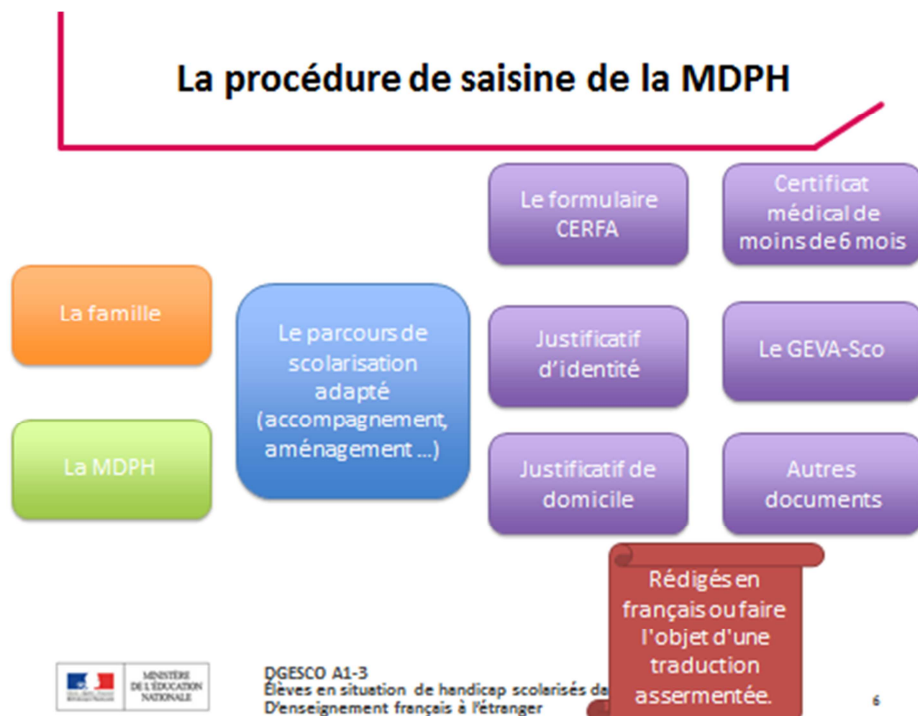
### Scolarisation des élèves de nationalité française en situation de handicap dans les établissements de l'AEFE

- la rédaction de la **circulaire n° 2017-137** DGESCO parue au BOEN du 24 août 2017
- l'élaboration d'une note technique à destination des MDPH précisant le traitement des demandes (annexe 3 de la circulaire)

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organise en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.** »

### La procédure de saisine de la MDPH

- ❑ Tout français résidant à l'étranger peut déposer une demande auprès de la MDPH (art I 146-3 du casf)
- ❑ La MDPH compétente pour instruire les demandes (art. I.346-3 code asf) :
  - celle qui a antérieurement attribué un droit ou une prestation
  - celle du département choisi par les familles (première demande)
- ❑ Lors du retour en France la famille doit s'adresser à :
  - la MDPH de son lieu de résidence
  - la MDPH ayant traité la précédente demande





## La décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) :

### L'orientation scolaire ;

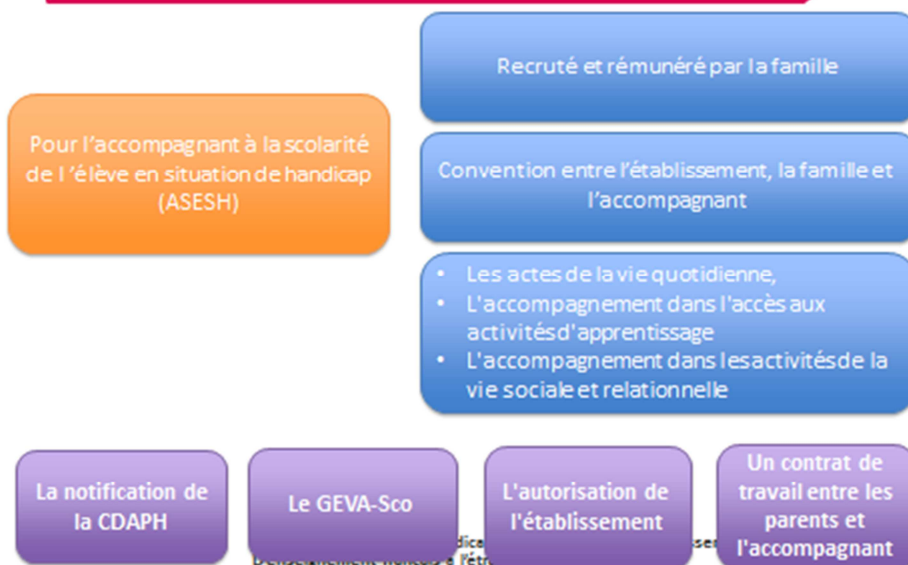
Les éventuels **aménagements** de scolarité ;

Le **matériel pédagogique adapté** ;

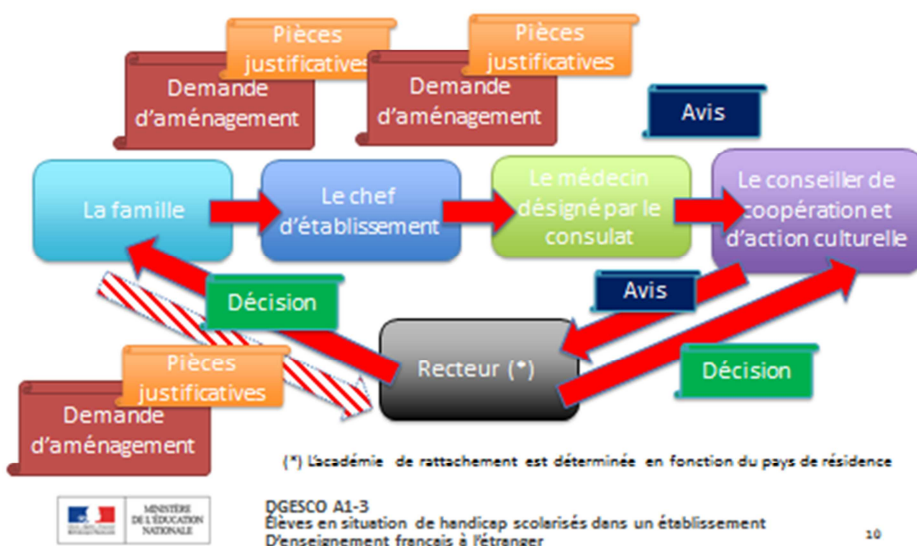
Le **maintien** en maternelle ;

Le recours à **une aide humaine**, en précisant s'il s'agit d'une aide mutualisée ou individuelle.

### La procédure pour l'obtention d'une bourse spécifique



### Les aménagements d'examens nationaux français





### **Autres sujets abordés :**

- **Dossier MDPH** : la traduction des bilans médicaux et des dossiers sont parfois incomplets. Il manque certaines traductions de documents. La question du coût des traducteurs assermentés est soulignée. Le tampon d'un établissement français ne peut-il être suffisant si la traduction est rédigée par un personnel du lycée ?
- **Aide humaine** : certains volontaires du service civique peuvent accompagner de manière collective et ponctuelle les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Aménagement des examens** : proposition de rallonger le temps de pause entre deux épreuves, avec une « mise en loge » (salle de repos sans contact avec l'extérieur).
- **« Dépistage »** : les enseignants ne sont pas des personnels médicaux. Ils ne font pas de diagnostics. Ils peuvent repérer des difficultés par rapport à un élève du même âge mais ne dépistent pas. La formation reste à privilégier pour aider les équipes dans leur repérage.
- **Formation** : Chaque année et dans chaque zone, des formations premier, second ou inter-degrés sont organisées sur la thématique des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Projet de plateforme numérique ressource du MEN (DGESCO)** à l'attention des enseignants qui scolarisent un élève en situation de handicap. L'AEFE et la Mlf souhaitent vivement que les enseignants du réseau puissent avoir accès à ce nouvel outil.

**La prochaine réunion de l'OBEP aura lieu le même jour que le conseil d'administration de l'Agence, le 28 juin 2018.**